

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Parais les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n°34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES CONGRÉGATIONS

La Commission des Congrégations a pris la résolution, à l'unanimité, de rejeter en bloc toutes les demandes des Congrégations non autorisées. Les réactionnaires se fâchent et crient au sectarisme ; il y a quelque temps, ils disaient cependant : « Ne vaut-il pas mieux que M. Combes dise le fond de sa pensée ? Il veut détruire les Congrégations, pourquoi s'en cache-t-il ? Il serait plus franc de proclamer qu'on veut supprimer jusqu'à la dernière congréganiste. »

Il est bien difficile de vous contenter, messieurs. La Commission des Congrégations vous donne officiellement la réponse que vous sollicitiez de M. Combes et la Chambre ne la démentira pas ; soyez donc satisfaits.

Nous avouons, d'ailleurs, qu'il vaut mieux affirmer franchement sa doctrine et ses principes : Les républicains du bloc, et avec eux la démocratie, veulent la suppression des Congrégations et cette suppression sera prononcée peut-être en 1903, sûrement avant la fin de 1904. Le régime de la Congrégation et de la mainmorte est incompatible avec la République issue du suffrage universel.

Les réactionnaires le savent ; mais ils essaient de reculer toujours l'échéance. Dès jeudi, ils ont interpellé le gouvernement pour lui demander compte de ses agissements contre les Congréganistes. Naturellement ils ont préparé ainsi un beau succès à M. Combes :

« L'article 13 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et le règlement d'administration publique, établissent, a-t-il dit, la procédure à suivre à l'égard des demandes d'autorisation selon qu'il s'agit des Congrégations ou des établissements congréganistes. Pour les Congrégations, la législation s'est réservée le droit de décider ; le texte légal qui régit cette question dit expressément qu'aucune congrégation ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui détermine les conditions de son fonctionnement. Pour les établissements congréganistes, la loi n'a pas à intervenir, et c'est le pouvoir exécutif qui confère l'autorisation par un décret rendu en Conseil d'Etat. « Les textes sont clairs, s'est écrié M. Combes, et nous ne voyons pas où seraient les difficultés pour appliquer la loi. »

Le Président du Conseil insiste ensuite sur ce point que si les Congrégations et leurs défenseurs ont tant d'audace, c'est que les républicains se sont trop souvent laissés gagner par la faiblesse.

Les adversaires de la République espèrent toujours, en semant la division et la confusion, tourner impunément la loi. Mais écoutons M. le Président du Conseil :

Malheureusement, messieurs, les Gouvernements qui nous ont précédé n'ont pas tenu suffisamment la main à l'observation des prescriptions légales. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Certains d'entre eux, animés d'une bienveillance secrète à l'égard des Congrégations (applaudissements à gauche), mais n'osant pas avouer leur sympathie à cause des dispositions contraires de l'opinion publique (nou-

veaux applaudissements sur les mêmes bancs), se sont dispensés de prendre un parti au sujet des Congrégations et des établissements naissants, et les ont laissés se former sans intervenir par un acte de police quelconque.

D'autres, il faut bien le dire, influencés par le principe de liberté qui est l'âme du régime républicain, ou peut-être trop indifférents aux conséquences sociales qui pouvaient découler d'institutions frappées, selon eux, d'impuissance par l'esprit de notre temps, ont fermé les yeux sur la diffusion des institutions congréganistes.

Ainsi, quand un ministre, celui de M. Waldeck Rousseau, plus prévoyant ou moins sceptique, s'est inquiété du péril que cette diffusion faisait courir à la République, la situation n'était plus entière, elle n'était ni aussi nette ni aussi simple qu'autrefois, quand les Congrégations ne s'étaient pas encore illégalement formées, quand elles étaient en travail de formation. A ce moment-là, il aurait suffi d'un mot, d'un geste, d'un simple refus pour les empêcher de naître. Mais quand M. Waldeck-Rousseau préparait la loi sur le contrat d'association, les Congrégations existaient ainsi que leurs établissements et, bien que dépourvues de reconnaissance légale, elles ont semblé au législateur avoir acquis en quelque sorte des droits temporaires à l'existence.

C'est pourquoi, du reste, nous avons dit dans nos articles sur la séparation des Eglises et de l'Etat, que le Gouvernement préparait le concordat des Congrégations. Mais le Parlement, moins faible que nous ne le craignons, prononcera la dissolution de toutes les Congrégations autorisées et non autorisées. Jeudi la majorité applaudissait énergiquement M. Combes toutes les fois qu'il promettait « d'aller jusqu'au bout » et, au contraire, un certain malaise régnait dans la salle quand le Président du Conseil parlait d'autoriser quelques Congrégations, même les hospitalières. Plusieurs fois M. Combes l'a senti et a repris sa fermeté habituelle de langage.

M. Combes. — C'est avec l'estime et le respect qui sont dus aux sentiments généreux de la nature humaine que nous apprécions les demandes des institutions hospitalières et charitables.

M. Fabien-Cesbron. — C'est que vous ne pouvez pas les remplacer ! Vous en avez fait vous-même l'aveu !

M. le Président du Conseil. — Je suis tout à fait de votre avis, et je vais répéter l'aveu. Outre que l'Etat s'est malheureusement, trop malheureusement laissé distancer sur ce point par l'initiative privée et qu'il aurait mauvaise grâce à décourager dans autrui les efforts dont il s'est montré jusqu'à présent incapable, on peut penser — et je suis du nombre de ceux qui le pensent — que le devoir d'assistance s'étend à trop de personnes et à trop de situations pour qu'on ait quelque raison de croire qu'il y ait double emploi et surabondance de biens. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Le moment n'est pas encore venu (Rumeurs à droite), mais je souhaite qu'il arrive très prochainement (applaudissements à gauche et à l'extrême gauche), où l'Etat pourra dire avec certitude qu'il a pourvu à tous les besoins et accompli cette part de sa tâche dans toute son étendue (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

Mais, en attendant ce moment, que tous les démocrates de cette assemblée pressent de leurs vœux, nous tenons que l'esprit de bienveillance doit présider à l'examen de ces demandes d'autorisation. (Interruptions à droite)

Messieurs, il en est tout autrement des demandes d'autorisation qui ont pour but de rendre vaine et sans efficacité l'organisation d'un grand service public qui s'est imposé à l'Etat comme une de ses obligations inéluctables. Je fais allusion à l'enseignement primaire. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. Interruptions à droite.)

Ainsi les Congrégations enseignantes vont être immédiatement dissoutes ; mais on attendra pour les Congrégations hospitalières.

On sait que le Gouvernement n'a rien à craindre et qu'il est sûr de sa majorité. L'ordre du jour signé de MM. Sarrien, Etienne, Dubief et Jaurès, ainsi conçu : « La Chambre approuvant les actes et les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour » a été voté par 312 voix contre 205.

Pendant la discussion, le Président du Conseil a cru pouvoir affirmer que la loi du 4 décembre 1902 serait efficace ; nous craignons fort qu'il ne se soit trompé. Les Congréganistes s'y connaissent pour tourner la loi.

Un exemple :

A C... l'autorisation a été refusée à l'établissement congréganiste de la Providence d'A... ; mais une laïque a fait une déclaration d'ouverture d'école. Le 9 janvier courant, elle était à C... où elle s'est rendue de la gare à l'hospice dirigé par les sœurs de la Providence d'A...

Vers 2 heures 1/2, sous la conduite d'une des bonnes sœurs, elle est allée visiter le local où elle tiendra son école (local occupé autrefois par l'école privée des sœurs). Là elle a été présentée par la bonne sœur à plusieurs élèves et à leurs familles. Ensuite elle est allée chez le maire qui l'a présentée à plusieurs familles et vers cinq heures elle est revenue à l'hospice avec une de ses futures élèves.

On ne peut avoir aucun doute : les bonnes sœurs présentent aux familles cette institutrice privée et un établissement de la Providence d'A... va se rouvrir par l'intermédiaire d'une laïque. — La loi vise-t-elle ce cas ? Nous le croyons ; mais le Président du Conseil n'aura pas atteint le but quand il n'aura pas empêché les congréganistes de tourner ainsi la loi, et pour y arriver, il faudra supprimer toutes les Congrégations. S'il n'y avait pas à C... un hospice dirigé par les sœurs, l'institutrice n'y trouverait pas l'appui des Congréganistes.

A. ANDRÉ.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 17 janvier 1903

Présidence de M. Lockroy (vice-président).

La Chambre aborde la vérification des pouvoirs ; les élections de M. Henrique Duluc, dans l'Inde Française, et celle de M. Noël, récemment élu à Compiègne, sont validées.

L'élection de M. Duquesnel, nationalo-méliniste, dans l'arrondissement de Clermont (Oise), est vivement discutée.

Le bureau propose l'invalidation que combat M. du Périer de Larsan, mais que soutient M. Bussièrre.

Par 302 voix contre 216 l'élection est validée.

L'élection de M. Gailhard-Bancel dans la 1^{re} circonscription de Tournon (Ardèche), est également combattue.

M. Réveillaud demande l'invalidation, mais la Chambre la repousse. Une demande d'enquête est déposée par M. Astier. La Chambre repousse la demande d'enquête.

Et la séance est levée.

Séance du 19 janvier 1903

Présidence de M. Bourgeois.

M. Lasies dépose une proposition de résolution tendant à l'ouverture d'un crédit de 500,000 fr. en faveur des populations bretonnes qui souffrent de la famine. Cette proposition est adoptée.

La Chambre aborde enfin le budget de 1903.

M. Massabauu parle sur les moyens d'équilibrer le budget.

M. Deschanel a ensuite la parole pour la discussion générale du budget.

L'ancien président de la Chambre demande que les budgets soient plus simples et plus clairs, dans lesquels les contribuables puissent lire aisément. Puis il se livre à des attaques contre Jaurès, de Pressensé, qui dit-il sont internationalistes ; puis il récite un couplet en faveur du Czar.

Il est applaudi par la droite.

M. d'Estournelles fait la critique du budget et proclame qu'un grand pays comme la France doit suivre avant tout une politique de paix.

M. de Pressensé répond à M. Deschanel, et se déclare aussi patriote que les nationalistes qui n'ont jamais fait de service militaire.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 19 janvier 1903

M. Fallières préside.

Le Sénat valide diverses élections, puis s'occupe de diverses propositions relatives aux barrages, aux ponts sur les rivières, cours d'eau utilisables pour la défense nationale ; une proposition relative à la traite des blanches est ajournée.

Et la séance est levée.

L'ŒUVRE URGENTE

Le premier vote sur l'interpellation au sujet de l'interdiction du breton et de l'application de la loi sur les associations, a été l'occasion pour le gouvernement d'une tranquille victoire.

Il semble que dorénavant l'opposition soit réduite au jeu bénin des interruptions et aux grands cris sans effet.

L'heure est bonne, par conséquent, pour en finir avec le cléricisme, pour le museler et le ligotter définitivement.

Il n'y a pas de besogne plus urgente, parce qu'il n'y a pas d'œuvre plus utile.

Nous ne serons vraiment en République, nous n'essaierons vraiment la fusion de la démocratie et du prolétariat que lorsque l'obstacle clérical aura disparu.

Nous espérons que la législature actuelle accomplira ce balayage nécessaire et nous attendons d'elle, comme du ministère Combes, les actes énergiques et décisifs. Nous avons, du reste, toute confiance en leur résolution.

INFORMATIONS

Les œuvres post-scolaires

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, vient de prendre un arrêté, aux termes duquel il sera décerné, cette année, des récompenses aux personnes étrangères aux écoles primaires publiques, qui ont collaboré aux cours d'adultes et aux œuvres complémentaires de l'école.

Ces récompenses consistent en médailles, diplômes d'honneur et lettres de félicitations. Le nombre des médailles est ainsi fixé : 25 médailles de vermeil, 75 médailles d'argent et 100 médailles de bronze.

Officiers mis en réforme

C'est dans un but de justice et d'humanité, dit le ministre de la guerre, qu'il a demandé au conseil des ministres l'autorisation de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui a pour objet de permettre la réintégration, dans l'armée, de certains officiers mis en réforme.

Les pénalités militaires sont divisées en deux catégories : les peines disciplinaires consistant en arrêt simples ; arrêt de rigueur et de forteresse, la mise en non activité et

la mise en réforme, et les peines judiciaires qui, au point de vue militaire, rayent l'officier des cadres et lui retirent la propriété de son grade.

L'amnistie peut effacer les peines judiciaires, mais non les peines disciplinaires.

Le ministre, dans son projet de loi, demande donc qu'aucune peine disciplinaire, telle que la mise en réforme, ne soit irrévocable et que le président de la République puisse, à tous moments, sur la proposition du ministre de la guerre, et après avis du conseil des ministres, replacer l'officier dans son grade.

Le Breton en chaire

Trente-et-un desservants ou vicaires, des Côtes-du-Nord viennent de voir leur traitement supprimé pour avoir employé le breton en chaire et au catéchisme.

Ces trente-et-un desservants ont été avertis que pareille retenue leur sera faite tant qu'ils ne feront pas emploi de la langue française dans leurs instructions et enseignements du catéchisme.

En leur annonçant cette mesure qui les frappe, M. Dabillard, évêque de Quimper, dit aux desservants qu'ils doivent continuer à prêcher et catéchiser en breton là où l'auditoire est exclusivement breton.

Les instituteurs

Dans la distribution faite samedi aux députés, figure une proposition de loi tendant à porter les traitements des instituteurs et des institutrices stagiaires à 1.000 fr., et à répartir, à partir du 1^{er} janvier 1903, les instituteurs titulaires en cinq classes, aux traitements respectifs de 1,200, 1,400, 1,600, 1,800 et 2,000 fr.

Les stagiaires seraient titularisés au 1^{er} janvier qui suit l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique et, de droit, après quatre années passées dans l'enseignement public.

Quant aux titulaires, ils seraient promus à la classe supérieure après cinq années passées dans la classe inférieure, le service militaire comptant comme années de service.

La proposition comporte aussi des indemnités de résidence et des indemnités de direction pouvant aller jusqu'à 400 fr. et soumises à la retenue. La retraite sera de droit après trente ans de service et cinquante-cinq ans d'âge, mais pourrait être demandée à cinquante ans d'âge après vingt-cinq ans de service.

Cette proposition, qui a été renvoyée à la commission d'enseignement et des beaux-arts, compte au nombre des signataires MM. Bussièrre, Braud, Thierry-Cazes, Alban David, Desfarges, Chambige, Chammerlat, Sabaterie, Labussière, Tavé, Delmas, Rouby, Codet, Peronneau, Ville.

Hommage à Charles Floquet

Les amis politiques de Charles Floquet se sont rendus dimanche matin, à onze heures, au cimetière du Père-Lachaise pour déposer une couronne sur la tombe de l'ancien président de la Chambre des députés.

Autour de M. Léon Bourgeois, président de la Chambre, s'étaient groupés de nombreux députés amis du défunt. M. Léon Bourgeois a prononcé une courte allocution.

Le Président de la Chambre a remercié, au nom de M^{me} Floquet, tous ceux qui étaient venus accomplir ce pieux pèlerinage et apporter, comme l'an passé et les années précédentes, leur hommage à la mémoire de Charles Floquet.

En terminant M. Bourgeois a donné rendez-vous aux assistants pour l'an prochain, exprimant l'espoir qu'ils se retrouveraient aussi nombreux que cette année.

La traversée du Sahara en ballon

Une dépêche de Gabès annonce le lancement du ballon *Leo-Dex*, qui doit, espère-t-on traverser le Sahara. L'aérostat *l'Eclair*, lancé jeudi, s'était arrêté au bout d'une dizaine de kilomètres, et les Arabes avaient voulu le piller. Vendredi c'était le tour du *Leo-Dex*, le définitif. Ce ballon est muni d'un appareil délesteur automatique ; dans la nacelle on a placé trois pigeons voyageurs, qui ont du grain et de l'eau pour plusieurs jours, et dont un délégué ouvrira la cage dès que le ballon atterrira. Il y a aussi une lettre en arabe écrite par le général tunisien Allegro recommandant aux chefs indigènes de ne pas détruire le ballon et de faire savoir où il a atterri. Les postes

du Sud-Ouest sont avertis d'avoir à signaler son passage.

CHRONIQUE LOCALE

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission à l'emploi de dame aura lieu les 13 et 14 mars prochain, au chef-lieu de chaque département. Pourront y prendre part les postulantes âgées de dix-huit ans au moins et de vingt-cinq ans au plus au 1^{er} janvier 1903, qui possèdent l'aptitude physique nécessaire et qui ont la taille de 1 m. 50 au moins.

La limite d'âge de vingt-cinq ans sera reculée pour les aides d'une durée égale à la durée de leurs services, sans pouvoir dépasser trente-cinq ans.

CAHORS

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, section du Lot, se sont réunis en assemblée générale, dimanche dernier, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de la mairie de Cahors.

Etaient présents : MM. Mazure, trésorier, Coueslant, secrétaire, Ausset, Ayrot, Bonnet, Braunschvig, Cagnac, Darbon, Fontas, Fournié, Laubat, Marmiesse, Mergier, Meyer, Molinié, Parazines, Rajade, Rigal, Vidal Léon, Vidal Urbain.

Se font excuser : MM. Mazières, Valadié, Ladoux, Bruet, professeur, Brunet, instituteur.

En l'absence du président, la réunion est présidée par le secrétaire, M. Coueslant.

Ce dernier donne connaissance d'une lettre du président, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. M. Pagès remercie la section d'avoir bien voulu le maintenir à la présidence jusqu'à ce jour et décline toute nouvelle candidature.

Le secrétaire s'excuse tout d'abord d'avoir convoqué la réunion pour l'après-midi, alors que plusieurs membres forains avaient demandé que les réunions fussent désormais fixées à 10 heures du matin.

Il y a là un simple oubli de la part du secrétaire.

A l'avenir les réunions auront lieu dans la matinée.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Le trésorier fait ensuite connaître la situation financière.

L'avoir en caisse à la dernière réunion était de 48 fr.
Il a été perçu 5 cotisations qui donnent net pour la section 5

Soit 53

Les dépenses se sont élevées à 13

D'où un avoir de fr. 40

Mais il reste à recouvrer toutes les cotisations de 1903.

On procède ensuite à l'élection du bureau pour 1903. Sont élus :

- Président : M. COSTES, maire de Cahors, sénateur ;
- Vice-Président : M. MAZURE, professeur d'histoire au Lycée ;
- Secrétaire : M. COUESLANT, dir. du Journal du Lot ;
- Trésorier : M. RIGAL, instituteur.

Le secrétaire félicite les votants d'avoir placé à la tête de la section des républicains aussi ardents que MM. Costes et Mazure et cède la présidence à ce dernier.

M. Mazure remercie chaleureusement les membres présents. Il assure la Ligue de tout son dévouement et avec le concours précieux de M. le sénateur Costes et des autres membres du bureau, nul doute que notre section ne fasse œuvre très utile. Il ajoute que la section est reconnaissante à M. Pagès d'avoir bien voulu, jusqu'ici, présider ses travaux.

M. le Président met aux voix le vœu suivant déposé par un membre de la section :

La Section du Lot.
Considérant que dans les communes où il existe une école laïque et une école congréganiste, certains fonctionnaires favorisent cette dernière en lui confiant l'éducation et l'instruction de leurs enfants ;
Emet le vœu,

Qu'une sérieuse enquête soit faite à ce sujet dans tous les départements par les Préfets, sous leur responsabilité, et que le résultat

soit transmis aux ministres compétents. — (Adopté à l'unanimité).

Est également votée à l'unanimité l'adresse suivante au ministre de la Marine :

La Section du Lot.
Considérant que le ministre de la Marine est violemment attaqué par les forces réactionnaires coalisées,

Le félicite de sa fermeté et l'engage à persévérer dans la réalisation des réformes démocratiques qu'il a entreprises.

Trois demandes d'admission sont adressées à la Section.

Conformément à la dernière décision, on vote au bulletin secret.

Un des postulants ayant obtenu six voix sur 20 votants, c'est-à-dire moins des 2/3 des suffrages exprimés, n'est pas admis, les deux autres sont admis à l'unanimité moins une voix et un bulletin blanc.

La séance est levée.

A l'issue de la séance, le vice-président, le secrétaire et le trésorier sont allés présenter leurs hommages à M. Costes qui a bien voulu accepter la Présidence où il a été porté par l'unanimité des membres présents à la réunion.

A LA POSTE

**Mansuétude Gouvernementale
BON DÉBARRAS**

M. Pujols, Directeur des Postes et des Télégraphes du département du Lot, est nommé en la même qualité dans le département des Basses-Pyrénées.

M. Pujols va en avancement ; il obtient une promotion de classe et une augmentation de traitement.

Voilà une excellente œuvre républicaine à l'actif du Gouvernement.

Nous l'avions prévue : Dans un de nos précédents numéros, nous annoncions cette promotion de classe et cette augmentation de traitement et nous nous élevions contre la bienveillance que le Gouvernement accorde aux réactionnaires.

Alors que d'excellents fonctionnaires, dévoués aux institutions républicaines attendent une promotion à laquelle ils ont droit depuis plusieurs années. M. Pujols, un parfait réactionnaire, obtient un avancement de faveur.

Le Gouvernement vient de donner aux démocrates une haute leçon de justice républicaine.

Il peut se flatter de donner satisfaction à ses électeurs et avec un geste large, nous montrant le péril clérical, il peut entonner le refrain du jour :

Guerre à la réaction !

Grand merci ! Depuis 30 ans c'est toujours le même cri : et la réaction est toujours aussi puissante. C'est toujours à elle que le Gouvernement réserve les faveurs exceptionnelles, à tel point qu'aujourd'hui il semble que signaler le cléricalisme d'un fonctionnaire c'est désigner ce dernier à la bienveillance du Gouvernement.

M. Pujols est un de ces favorisés.

Ces jours-ci un de nos amis nous affirma que le Directeur des postes du Lot n'était pas aussi réactionnaire que nous le présentions.

— C'est un républicain très modéré, sans doute, mais il n'est pas ouvertement hostile au gouvernement. En outre, c'est un homme très bon, aimé de ses subordonnés, incapable d'une injustice, ajoutait notre ami.

Il était mal renseigné. M. Pujols peut ne pas combattre ouvertement le gouvernement, — il n'y a pas un réactionnaire qui, salarié de l'Etat, oserait le faire — mais M. Pujols a un passé — voyez à Albi, — M. Pujols a eu une attitude dans notre département qui ne laisse aucun doute sur ses sentiments politiques.

Il est aimé et il sera regretté de ses subordonnés ?

C'est possible : mais alors nous nous expliquons mal la joie que manifestaient tous les employés des postes du département quand ils ont su que leur directeur était changé ! Peut-être cette joie traduisait-elle la satisfaction de d'anciens éprouvés en apprenant qu'un chef aimé a obtenu un avancement mérité ?

Eh bien, non ! Bon débarras, ont-ils dit, tout comme avaient dit les employés des Postes du Tarn quand Millerand gratifia notre département du cadeau que Bérard envoie aujourd'hui aux employés des Postes des Basses-Pyrénées !

Bon débarras, parce que les employés des Postes du Lot espèrent qu'un nouveau directeur montrera dans le service plus de douceur, moins d'arbitraire, moins de tyrannie !

Bon débarras, parce que les subordonnés verront peut-être, à l'avenir, mieux accueillies leurs justes doléances ; bon débarras enfin pour le département du Lot, soulagé d'un réactionnaire de plus.

Et maintenant, M. Pujols peut partir, rejoindre son nouveau poste et jouir à Pau des faveurs inexplicables du gouvernement radical. Mais il n'emportera de Cahors, d'autres félicitations et d'autres regrets que ceux que très sincèrement nous venons de lui adresser au nom de tous les républicains et de l'immense majorité des employés des postes du Lot.

LA RÉD.

GRAND CONCERT DE L'ORPHEON

Parmi les excellents artistes dont nous avons déjà donné les noms, et qui prendront part au Concert du 1^{er} février prochain, nous sommes heureux de signaler tout particulièrement à côté de M. Paul Delmet, la célèbre violoniste M^{lle} Carlotta Stubenrauch qui, âgée seulement de 15 ans, jouit d'une réputation universelle ; la presse parisienne tout entière lui consacra des articles très élogieux, quand elle vint à Paris se faire entendre dans plusieurs Concerts.

M^{lle} Stubenrauch est élève du célèbre professeur allemand Grunberg, de Berlin. A 10 ans elle jouait pour la première fois en public à Berlin. A 12 ans elle faisait une tournée en Amérique, puis rentrée en Allemagne, donnait deux grands concerts avec l'Orchestre Philharmonique de Berlin. L'activité déjà infatigable de la jeune virtuose, la conduisit faire encore deux tournées triomphales en Suède et en Norvège, et elle venait enfin l'année dernière faire consacrer à Paris son extraordinaire talent par un premier prix du Conservatoire, obtenu à l'unanimité du Jury.

Voici deux extraits des comptes-rendus des Concours de juillet 1902 du Conservatoire, donné par deux journaux de Paris :

« De ce copieux palmarès se détache M^{lle} Stubenrauch qui arrive d'emblée à la première récompense. M^{lle} Stubenrauch possède à un haut degré le don si rare de la personnalité. Elle ravive d'intentions très curieuses le contenu du Concerto du Vieux temps. Dans ce milieu musical qu'est une salle de Concours au Conservatoire, sa musicalité exquise et inventive ne pouvait passer inaperçue. Le succès de M^{lle} Stubenrauch confirma au triomphe. »

(Extrait du journal *l'Eclair*, 29 juillet 1902).

« Contentons-nous de constater les superbes résultats de la journée et félicitons-nous de posséder une virtuose aussi curieusement personnelle, aussi délicieusement captivante que M^{lle} Stubenrauch, une des plus jolies « natures artistiques que l'on puisse rêver. » Ce fut la grande révélation du Concours. »

(Extrait du journal *le Matin* 20 juillet 1902).

Mairie de Cahors

ERRATUM

Le maire de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de Messieurs les plâtriers de la ville, que c'est par erreur que le cautionnement pour la plâtrerie et décoration de la bibliothèque municipale, a été porté sur les affiches à 430 fr. au lieu de 230 fr. qui est le vrai chiffre du cautionnement.

Les Prévoyants de l'Avenir

405^e SECTION (CAHORS)

L'Assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir aura lieu dimanche, 25 janvier courant, à 2 heures précises dans une salle de l'hôtel-de-ville de Cahors.

A ce propos, le président de la 405^e section a l'honneur de rappeler :

1^o Qu'aucune excuse d'absence à l'assemblée générale ne peut être admise si elle n'est présentée par écrit, et que l'amen de doit être rigoureusement perçue sur tous les sociétaires qui, absents, ne seront pas valablement excusés, sauf les dames ;

2^o Qu'aucune proposition émanant d'un sociétaire ou d'un groupe de sociétaires, ne peut être mise en discussion, si elle

de Décazeville, raccommodeur de parapluies, comparait sous l'inculpation d'outrages par paroles à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions. Le tribunal le condamne à dix jours d'emprisonnement.

— Léon Marty âgé de 24 ans, manœuvre à Figeac, inculpé de vol de bois, est condamné à deux jours d'emprisonnement, avec bénéfice de la loi de sursis.

— Emile Vaurette, âgé de 35 ans, de Bassignac-le-Bas (Corrèze), est inculpé de vol de noix.

Cette affaire est renvoyée à quinzaine pour supplément d'enquête.

AYNAC. — *Légion d'honneur.* — Notre compatriote, M. le comte de Turenne, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Fillette brûlée.* — Samedi dernier, vers 7 heures 1/2 du matin, la jeune Rougié, âgée de sept ans, dont les parents habitent le hameau de Drégoulène, près de Gourdon, avait quitté le domicile de ses parents, emportant une chaufferette préalablement bien garnie par sa mère, se rendant à l'école. A peine avait-elle fait 400 ou 500 mètres, que le feu de la chaufferette, activé par un vent très violent, se communiqua à ses vêtements, ce que voyant, l'enfant rebroussa chemin et revint à la maison. Aussitôt arrivée, ses parents s'empressèrent d'éteindre les flammes; mais déjà la fillette avait été cruellement brûlée aux cuisses, à la main et aux reins.

Son état est grave.

DÉGAGNAC. — On nous écrit :

Il serait grand temps pour la commune de Dégagnac, que l'administration préfectorale tournât ses regards vers nous et fit sentir son action sur les fonctionnaires qui desservent la République par leurs paroles et par leurs actes.

De la circulaire de M. le Président du Conseil aux Préfets sur l'attitude de certains fonctionnaires qui *recherchent toujours les faveurs de la République pour la combattre avec plus d'autorité*, ils s'en moquent comme un poisson d'une pomme. « Autant en emporte le vent! — disait l'un deux, tout récemment, en compagnie du Coré. — Les ministres passent et nous restons. »

C'est surtout depuis la laïcisation de l'école de filles que l'attitude de certains fonctionnaires est devenue franchement hostile pour ne pas dire combative, alors que par leurs fonctions mêmes qui les mettent constamment en rapport avec les pères de famille, ils auraient pu faire le plus grand bien aux idées laïques.

Les Curés militants, rétribués par l'Etat, dont on nous a doté depuis quelque temps, mettent l'influence qu'ils tiennent de leurs fonctions au service de la réaction cléricalo-nationaliste. Qu'advient-il de nous si les fonctionnaires soi-disant laïques, commen-

saux habituels de l'Eglise et de la cure font cause commune avec nos pires ennemis?

L'administration fermera-t-elle plus longtemps les yeux sur un pareil état de choses? Nous en appelons à M. le Préfet mieux informé dont les idées démocratiques nous sont bien connues et dont le dévouement à la cause républicaine n'est pas douteux.

Dégagnac est une grosse commune dans le canton de Salviac et, qu'on le sache bien, l'avenir du parti républicain dans ce canton dépend en grande partie de ce que fera l'administration à l'égard des fonctionnaires qui oublient le plus élémentaire de leur devoir.

Comme contribuables et comme électeurs nous avons le droit et le devoir de contrôler les actes de ceux que nous payons et nous n'y manquerons pas. Nous attendons pour préciser davantage.

Un contribuable

St-CIRQ-MADELON. — *Un vol.* — Un vol a été commis au préjudice de M. Borne, conseiller municipal. Pendant son absence, des malfaiteurs se sont introduits dans son habitation et se sont emparés d'une somme de 400 fr. qui se trouvait dans une armoire.

SOULLAC. — *Nomination.* — M. Hamel, receveur-entreposeur des contributions indirectes, vient d'être élevé sur place à la 1^{re} classe de son grade.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Chaumès, fabricant de limonade.

Grâce à la promptitude des secours, le feu a été rapidement éteint, n'occasionnant que des dégâts insignifiants.

MARTEL. — *La foire.* — La foire de la Saint-Maur a été très importante; il s'y est traités beaucoup d'affaires.

Les porcs gras, dont quelques-uns pesaient 250 kilos, étaient en grande quantité, ils se sont vendus de 45 à 50 fr. les 50 kilos, et même jusqu'à 54 francs.

Moutons, de 30 à 35 fr. la pièce.

Poules et poulets, 1 fr. 20 le kilo.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

Foies d'oies, de 4 fr. 50 à 5 fr. le kilo.

70 quintaux de truffes se sont vendus entre 15 fr. 50 et 17 fr. 50 le kilo.

Chez nos voisins

FUMEL. — *Foire.* — Cours ordinaires sur les jeunes porcs.

Porcs gras, de 46 à 50 fr. les 50 kilos.

Moutons gras, 75 c. le kilo; autres de 15 à 30 fr. l'un.

Dindons, environ 55 c. la livre

Poules, de 55 à 60 c. id.

Lièvres, environ 1 fr. id.

Perdreaux, de 1,60 à 2 fr. l'un.

Grives, 50 c. l'une.

Merles, 25 c. l'un.

Lapins domestiques, environ 30 c. la livre.

— Et pourquoi ne l'aimerais-je pas? Est-il un homme ou une bête, dans le comté de Fermanagh, qui ne verserait pas jusqu'à la dernière goutte de son sang pour les O'Donnell? D'ailleurs, celui-ci n'a pas son pareil dans le monde pour la libéralité et le courage. Mais, à quoi bon vous raconter cela? Votre Honneur doit être au courant de ce que je lui ai raconté.

— Oui, en effet, et j'honore d'autant plus votre maître qu'il s'est enfui pour échapper à mes remerciements; mais, comme nous allons être voisins, à ce que je vois, je ferai mes efforts pour que nous soyons amis. Dites-lui que mon plus vif désir et celui de ma fille est qu'il nous rende visite ou qu'il nous permette d'aller le voir. Il n'a pas à redouter que je l'accable de mes remerciements, je sens trop profondément ce que je lui dois pour l'importuner de belles phrases. C'est un brave homme! et maintenant vous voudrez bien nous guider jusqu'à Torryglen, mon garçon? Vous nous rendrez encore un grand service.

— De tout mon cœur! s'écria Lanty Lafferty; ce n'est pas bien loin d'ici. Par ma foi! ç'aurait été bien triste qu'il fût arrivé malheur à la belle demoiselle qui est avec vous.

Torryglen était situé au fond d'une vallée remplie de verdure, qu'entouraient d'après cotaux couverts de genêts et de bruyère.

Une jolie maison de campagne s'élevait au milieu d'un parterre garni de fleurs et munie au dedans et au dehors de tout le confort et l'élégance désirables.

Le valet du comte et la femme de chambre

Veaux, de 95 c. à 1 fr. le kilo.
Blé, de 17 à 18 fr. l'hectolitre.
Mais, de 12 à 13 fr. id.
Pommes de terre, environ 5 fr. l'hectolitre.

BULLETIN FINANCIER

Le marché de nos reutes est encore hésitant, la reprise de samedi n'a pas été maintenue; il n'en est pas de même des fonds d'Etats étrangers qui s'inscrivent pour la plupart en hausse sur la clôture précédente.

Le 3 0/0 revient à 99,80 au lieu de 99,90 dernier cours de samedi; l'amortissable à 99,50 n'a pas varié.

Très bonne tenue des actions de nos établissements de Crédit; le Comptoir National d'Escompte est demandé à 593; Le Crédit Foncier à 747; le Crédit Lyonnais s'avance à 1097 et la Société Générale à 629.

Nos chemins n'ont donné lieu qu'à des échanges de peu d'importance; le Lyon à 1430, le Nord à 1850 et l'Orléans à 1520.

Le Suez reste à 3810.
L'Extérieure en hausse de 50 c. clôture à 8870; l'Italien a passé de 102 à 102,20; le Portugais cote 31,50.

Le Serpe 4 0/0 s'avance à 79,92.
Quelques réalisations ont ramené le Turc D à 3015 et la Banque Ottomane, 605.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

GAZ et ÉLECTRICITÉ MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE
PRIX DES PLUS RÉDUITS
CHAUFFERETTES A ALCOOL
AGUZOU
Électricien, rue du Lycée, Cahors

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2390 du 17 Janvier 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Académie des Goncourt : Ses membres à leur première réunion.

Centenaire des bureaux de bienfaisance : fonctionnement actuel. — Une dame Visitante chez les indigents. — Distribution de Secours.

La Révolution au Vénézuéla : le général Matos.

Sénat : après le renouvellement de 1903.

Les grandes scènes Lyriques de province le théâtre de Nice — Obsèques de Pierre Laffite.

La France et l'Espagne au Maroc : La Ville de Fez.

L'Alsace et Strasbourg : orfèvres, peintres et verriers. — Le quai de la Petite France. — Place Kléber. — Tombeau du maréchal de Saxe.

— Le Broglie. — Le théâtre et la Préfecture. — Hospices civils.

Exposition industrielle à Reims : monument de Gounod au Parc Monceau. — Giffard à

l'hôtel des ingénieurs civils. — Echecs, par M. D. Janowsky.
Roman illustré : *L'Enjeu du Bonheur*, par M. Poncevrez.

Le numéro 50 centimes.

La Vie Heureuse

Succès oblige ! Telle est la devise pleine de promesses que *La Vie Heureuse* employait dans son dernier numéro — est admirable numéro de Noël — pour annoncer quelle paraîtrait dorénavant parée de séductions nouvelles sous un plus grand format.

Ces promesses ont été tenues, Avec son numéro de Janvier l'admirable revue universelle publiée par la maison Hachette, est arrivée à un degré de perfection et d'attrait qu'elle ne saurait plus dépasser.

C'est un émerveillement que ce numéro, d'une variété et d'un intérêt incomparable; voici au hasard, un aimable récit de l'existence de la reine d'Angleterre dans sa laiterie de Sandringham « le Trianon d'une Reine d'aujourd'hui », une monographie de Mlle Pierat qui est aujourd'hui la plus jeune artiste du théâtre français, et en sera demain sans doute la plus jeune sociétaire, et les « Ouvrières de la Beauté », un coin charmant et parfois émouvant de la vie des femmes à Paris, et un curieux parallèle entre Théroigne de Méricourt, la révolutionnaire de 1792 et Sarah Bernhardt l'admirable artiste de 1903, une jolie page sur les chats leurs amis et leurs ennemis... et mille autres curiosités, animées par des gravures d'un saisissant intérêt, reproduites avec un art achevé, et aussi de joyeux dessins dus aux maîtres de la caricature. — Le numéro, 50 cent.

Occupation chez soi indépendante, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs, voulant occuper leurs loisirs. — Rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. — Ecrire : Entreprise Nouvelle 65, rue du Faubourg St-Denis (Grands Boulevards), Paris (anciennement 113, rue Caulaincourt).

AVIS
M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste; prothèse en tous systèmes; célérité et discrétion.

Une jolie Prime gratuite

est adressée franco aux personnes qui m'enverront l'adresse exacte de leurs parents ou amis atteints de Coqueluche, Bronchite, Asthme, Toux de toute nature. Ecrire C. HEISS au Raincy (S. et O.)

est adressée franco aux personnes qui m'enverront l'adresse exacte de leurs parents ou amis atteints de Coqueluche, Bronchite, Asthme, Toux de toute nature. Ecrire C. HEISS au Raincy (S. et O.)

Bulletin météorologique

DATES TEMPERATURE Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer. Temps
maxima minima
18 Dim. + 8 + 6 770 Beau
19 Lundi + 8,5 + 5 770 Beau
20 Mardi + 9 + 5 767 Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

IX
Six ans avant

Puis il les a distribuées à une trentaine de mauvais diables comme lui. Puisse ma malédiction et celle des corbeaux lui peser lourdement cette nuit sur la tête!

— Eh! dit le comte, qui êtes-vous donc, mon brave homme? Sans doute un client de cette ancienne maison royale, actuellement déchu, je suppose.

Lanty lui fit poliment un deuxième salut avec son chapeau.

— Je suis Lanty, Votre Honneur... Lanty Lafferty, s'il vous plaît; Je porte le nom de mon grand-père maternel; que le ciel récompense, le brave homme! Je suis le valet de monsieur Edmond, et je suis heureux et fier de ce titre.

— Vous aimez donc votre jeune maître?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.